

**Pour les enfants de 2 à 3 ans :**

## **Des jardins d'éveil payants au lieu de crèches ou de maternelles ...**

*L'idée de créer des jardins d'éveil a été lancée à l'été 2008, par la députée (UMP) Michèle Tabarot, puis reprise en avril 2009 par Nadine Morano, secrétaire d'Etat à la famille, qui compte ouvrir 8 000 places en jardins d'éveil d'ici à la fin du quinquennat, en 2012.*

*Nous avons analysé ces projets gouvernementaux dans nos précédents numéros ; les rapports Papon et Tabarot préconisaient la suppression de l'école maternelle avant 3 ans et son remplacement par un service payé par les familles, les fameux jardins d'éveil ! Les sénateurs ne cachent pas que ce projet de " jardin d'éveil " est influencé par la Révision générale des politiques publiques (RGPP), politique de réforme de l'Etat et de réduction de ses dépenses encouragée au niveau européen.*

### **Qu'est-ce qu'un jardin d'éveil ?**

Les jardins d'éveil accueilleront des enfants de 2 à 3 ans, qu'ils soient propres ou non, dans des locaux communaux ou des établissements d'accueil existants. Ouverts de 8 heures à 19 heures au moins deux cents jours par an, ces structures afficheront un taux d'encadrement situé entre la crèche (1 adulte pour 8 enfants) et l'école maternelle (1 pour 15) : ils compteront, selon les moments de la journée, 1 adulte pour 8 à 12 enfants.

### **Qui va payer ?**

Les jardins d'éveil seront payants : la participation des parents variera en fonction de leurs revenus, comme dans les crèches. Nadine Morano a présenté un barème indicatif pour la présence d'un enfant 20 jours par mois, 10 heures par jour : les familles gagnant un smic paieront 42,50 euros par mois, celles qui gagnent trois smic 127 euros et celles qui gagnent quatre smic 178 euros.

Le financement des 8 000 places est prévu dans la nouvelle convention signée avec la CNAF : assuré par la CAF, les collectivités locales, et les parents en fonction de leurs revenus comme pour une place de crèche. Il y aura des jardins plus ou moins pourvus, plus ou moins riches, selon le niveau de revenus des parents ou des communes. D'un lieu à un autre, la situation d'accueil ne sera pas la même, d'où des disparités régionales et locales plus apparentes.

### **L'école maternelle est fragilisée**

La Maternelle, qui accueille des enfants à partir de 2 ans, ne pourra plus le faire. Ainsi le gouvernement aura plus d'arguments pour continuer à supprimer des postes d'enseignants, suppressions qui sont proportionnellement plus nombreuses dans l'école maternelle que dans l'ensemble du 1<sup>er</sup> degré. Ils se substituent aussi à la crèche, lieu privilégié de socialisation et d'apprentissage du langage.

Une partie des enfants de 2 à 3 ans sont scolarisés en maternelle pour des raisons diverses. Certains parents ont fait le choix d'une scolarisation dès que l'enfant est propre ; pour d'autres, c'est une solution d'accueil car les places en crèches manquent ; enfin, pour une partie non négligeable, c'est la possibilité d'un accueil de qualité gratuit car l'école maternelle n'est pas payante, par contre les crèches ainsi que les assistantes maternelles le sont. Dès la rentrée, les écoles maternelles ne pourront plus scolariser les enfants de 2 à 3 ans.

Ces jardins d'éveil laissent perplexes les professionnels de la petite enfance. " Douze enfants par adulte, c'est 50 % d'enfants en plus par rapport à la crèche, ce n'est pas rien ! Comment, dans ces conditions, prendre le temps de développer l'apprentissage du langage ? " " Cette mesure revient sur la loi actuelle qui prévoit la scolarisation des enfants de moins de trois ans, en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé. "

Prenons l'exemple du premier jardin d'éveil qui

a ouvert ses portes en Seine-Saint-Denis à Villemomble. Depuis quelques années, cette commune ne comporte plus de toute petite section en maternelle ; de même, les structures d'accueil pour les jeunes enfants sont insuffisantes. Le maire a donc fait le choix de mettre à disposition une partie des locaux de l'école maternelle pour ouvrir un " jardin d'enfant ", qui est en fait un " jardin d'éveil ".

Ainsi, dans les mêmes locaux cohabitent les enfants scolarisés, accueillis gratuitement par des enseignants de l'Education Nationale et des enfants accueillis par un autre personnel dont les parents devront payer l'accueil.

## **Le manque de places en crèches**

Avec le jardin d'éveil, le gouvernement veut pallier la faiblesse de l'offre de garde pour les moins de 3 ans : 1 million de places pour 2,4 millions d'enfants ; pénurie de crèches, manque d'assistantes maternelles, recul de la pré-scolarisation à 2 ans ; un 1/3 des femmes qui travaillent sont obligées de prendre un congé parental faute de solution de garde. Le gouvernement a prévu la création de 200 000 places d'accueil d'ici 2012 : ce sont les jardins d'éveil et la garde individuelle qui sont encouragés. Le coût de fonctionnement d'une place de crèche est de 13 000 euros par an, celui d'un jardin d'éveil de 7 500 euros ! ...

## **Privatisation accélérée des modes de garde de la petite enfance**


Déjà l'ouverture de jardins d'éveil est annoncée pour la rentrée dans des écoles privées confessionnelles, appelés provisoirement " classes relais pour les 2 ans " - incitation objective pour des parents en mal de place à y inscrire leurs enfants et à y poursuivre ensuite leur scolarité, gonflant ainsi les effectifs des écoles privées.

En effet, les CAF participent actuellement à 55 % à ce type d'accueil ; elles subventionneront en principe la part de chauffage, d'eau, d'électricité, le nettoyage, le matériel pédagogique et administratif, les personnels affectés à cet accueil et même la construction de locaux. Les fonds publics et sociaux sont utilisés pour finan-

cer la garde privée confessionnelle des enfants.

Avec le droit de garde opposable applicable en 2012 pour les 2 ou 3 ans, les familles pourront alors exiger les moyens de garde de leur maire, qui risque de ne disposer que des réseaux privés pour satisfaire ses administrés. Il est clair qu'à terme, quand les CAF ne pourront plus payer, suite à des suppressions de cotisations sociales sur le travail, ce sont les mairies qui devront financer. Il est prévu après 2012 d'étendre progressivement cet accueil aux plus petits.

Comme le plan crèches qui prévoit le développement des crèches privées, l'élargissement des formules de garde, de la micro-crèche à l'augmentation du nombre d'assistantes maternelles, le plan " jardins d'éveil " contribue à développer les disparités.

L'enfant devient l'objet d'un marché, marché qui se met en place autour des structures de garde de la petite enfance : les collectivités locales sont incitées à prendre le relais de l'Etat qui se désengage. 

### ***Menaces sur l'avenir de l'école maternelle en France***

C'est une spécificité française : elle est gratuite, elle est présente sur tout le territoire de façon équitable, les enseignants ont le même niveau de formation que les autres, elle a des programmes spécifiques d'apprentissage de la lecture, du calcul, des activités physiques ; elle fonctionne grâce à la présence d'ATSEM, recrutées par les mairies (actuellement avec un CAP petite enfance). Elle est un lieu de brassage social et de socialisation unique.

Développée à partir des années 70 pour les moins de 3 ans : elle concernait 10 % des 2 ans en 1960, 18 % en 1970, 36 % en 1980 ; puis il y eut une baisse pour atteindre, en 2007, 20 % seulement ; pas en raison d'une baisse de la demande, mais tout simplement parce que les moins de 3 ans ne sont plus pris en compte dans les effectifs comptant pour le maintien de l'ouverture d'une classe ! L'accueil des 2 à 3 ans n'étant pas obligatoire, les lignes budgétaires sautent !

**Les dernières réformes prévoient le rattachement de la dernière année de maternelle au cycle de l'école élémentaire ; la menace du démantèlement à terme de l'école maternelle est là et, à la clé, des suppressions de postes d'enseignants.**

## **Les enfants des milieux modestes seront pénalisés**

⚡ Ces nouvelles structures étant payantes, les familles les plus défavorisées devront renoncer à y placer leurs enfants, alors que c'est justement à elles que la scolarisation et la socialisation précoces apportent le plus. Sévère remise en question de la gratuité, pénalisation et sélection par l'argent des enfants des milieux défavorisés, pas de programme d'apprentissage ni d'explication quant au contenu de " l'éveil " annoncé alors que les premiers " jardins " ouvrent en septembre 2009 !

Tout cela nous conduit à dénoncer ce projet. Il n'est pas dans l'intérêt des femmes des milieux populaires ; ce sont elles qui ont le plus de diffi-

cultés à trouver des solutions de garde abordables pour aller travailler souvent avec des contrats précaires, des horaires décalés ; ce sont elles qui s'inquiètent de voir le sens des mesures prises dans les réformes de l'Education Nationale allant vers plus d'exclusion et de répression, mettant ainsi en danger l'avenir de leurs enfants ; le jardin d'éveil est une pièce de plus dans ce démantèlement du service public de l'accueil et de l'éducation des enfants...

Plusieurs organisations professionnelles de la petite enfance dénoncent la dégradation des conditions d'accueil, des pétitions circulent, des débats s'organisent et des actions se préparent. Les femmes des milieux populaires doivent aussi se mêler de cette question et participer aux actions qui se préparent... □